



Remboursement achat parnliquidateur judiciaire

Par **jl bahanba**, le **28/02/2017** à **21:04**

bonjour,

pixmania ça vous parle?

la société vend des articles en ligne jusqu'en décembre 2015 alors qu'elle est en redressement judiciaire.

colis non- reçus et aucun recours si ce n'est se renseigner auprès de la maison du droit.

après des heures et moult perte de temps, je découvre le liquidateur judiciaire et lui envoie de dossier en mai 2016.

Il me répond sans détour: nous ne sommes pas en mesure de répondre aux requêtes des personnes de votre catégorie car nous devons avant tout rembourser les services publics.

J'ai récemment reçu un courrier du tribunal indiquant mon cas caduque car aucune des parties ne s'est présentée à l'audience.

Je n'ai jamais reçu de convocation après avoir pourtant monté un dossier détaillé et demandé réparation.

Le conciliateur de justice qui m'avoue ne rien pouvoir faire...

J'ai perdu 153 euros et compte les récupérer.

Les responsables de la liquidation occupent aujourd'hui des postes de cadre supérieur chez les concurrents de pixmania.

Peu d'articles sur le sujet.

Que faire? quels recours? la loi protège-t-elle les escrocs ?

La société était largement bénéficiaire à l'heure de la liquidation...

Merci d'avance pour tout éclairage.

Cordialement.